

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

18 juin 2019

EUR 56/0552/2019

AILRC-FR

GEORGIE. LES AUTORITES DOIVENT GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES PARTICIPANT A LA MARCHE DES FIERTES DE TBILISSI

Du 18 au 22 juin aura lieu la première Semaine des Fiertés des LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués) en Géorgie et dans le Caucase du Sud, avec une marche publique dans la capitale de la Géorgie, Tbilissi. Les autorités géorgiennes doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes participant à cette marche, dans un contexte de menaces de violence sans précédent, émanant notamment de groupes homophobes.

Un groupe homophobe dirigé par un homme d'affaires local, qui entretient des liens étroits avec l'Église orthodoxe géorgienne, prévoit une violente contre-manifestation pour empêcher la tenue de la Marche des Fiertés de Tbilissi. Le 16 juin, le chef de ce groupe a annoncé qu'il constituait des unités d'une milice, la « garde civile », équipées de matraques en bois, pour attaquer les participants à cette marche pacifique. Il a également proféré des menaces contre des observateurs internationaux et des diplomates qui prévoient d'être sur place pour la marche. Le 16 juin, plusieurs médias géorgiens ont indiqué que des dizaines de sympathisants étaient en train de s'enrôler dans la garde civile.

Le 17 juin, le ministère géorgien des Affaires intérieures a ouvert une enquête sur la « création de formations illégales ». Selon des médias locaux, malgré cette enquête, le recrutement de sympathisants homophobes dans les formations de la garde civile suit son cours. Les organisateurs de la Marche des Fiertés de Tbilissi ont signalé à Amnesty International qu'ils continuaient à recevoir des menaces de mort.

Le 17 juin également, des représentants du ministère des Affaires intérieures ont rencontré les organisateurs de la Marche des Fiertés de Tbilissi et leur ont dit qu'ils n'étaient pas en mesure de garantir la sécurité de la marche dans un espace public. Le chef du groupe homophobe a déclaré qu'il suspendait le projet de création d'unités de la garde civile, mais que celui-ci reprendrait si la marche des Fiertés était maintenue.

Les normes internationales relatives aux droits humains garantissent le droit de se réunir pacifiquement en public sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Les responsables géorgiens ont l'obligation positive de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la Marche des Fiertés de Tbilissi contre d'éventuelles attaques.

Amnesty International appelle les autorités géorgiennes à exprimer publiquement leur soutien à la Marche des Fiertés de Tbilissi, à enquêter de manière efficace sur les menaces et sur les projets d'attaque évoqués ci-dessus, et à prendre immédiatement des mesures concrètes et efficaces pour empêcher que des actes de violence ne soient commis.

Une équipe de surveillance d'Amnesty International sera sur place pour observer le déroulement de la marche.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Les personnes LGBTI sont la cible de discriminations et de violences en Géorgie, mais les autorités s'abstiennent souvent de mener des enquêtes efficaces sur les crimes motivés par l'homophobie et la transphobie. Le 17 mai 2012, les participants à un défilé pacifique organisé dans le centre de Tbilissi à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ont été agressés par un groupe de chrétiens orthodoxes qui ont insulté et menacé des militants LGBTI. Le 17 mai 2013, une manifestation publique organisée pour marquer cette journée internationale a été violemment attaquée par des milliers de contre-manifestants et la police n'a pas assuré la sécurité des participants. Aucune des attaques menées contre des rassemblements organisés à l'occasion de cette journée n'a fait l'objet d'une enquête sérieuse.